

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE REBENACQ

Séance du 24 Juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 juin à 20h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur SANZ Alain, Maire.

Date de la convocation : 19/06/2025

Présents : Mmes BAILLEUL, CHAUSSADE, RULLIER et TOULOU
Mrs BARRAQUE, CACHELOU, DUPONT et SANZ

Absents : Mrs ARAUJO, CATALAA, LEVEL, Mmes SEGUIN, POUYOUNE-HORGUE
Excusé : Mr GRAGNON
Secrétaire : Mme CHAUSSADE

DÉLIBÉRATION N° 29 :

Remboursement personnel mis à disposition

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 8

Votants : 8

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'entretien de la station d'épuration est effectué par l'agent communal. Il convient donc que le budget assainissement rembourse cette dépense au budget communal

Il précise que les frais de personnel mis à disposition ont été estimés à 4850 euros lors du vote du budget 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre un mandat au compte 6215 du budget assainissement pour un montant de 4850 € correspondant à ces frais de personnel.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

Le Maire,
Alain SANZ

